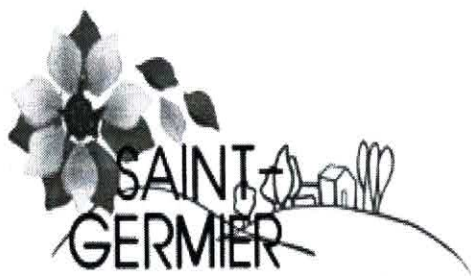


Mairie de Saint-Germier



République Française
Département
Haute - Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE SAINT-GERMIER**

SEANCE DU LUNDI 3 MARS 2025

Convocation du 11 Février 2025

Affichage du 11 Février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars à 19 heures, le conseil Municipal de la commune de Saint-Germier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame ESCRICH FONS Esther, Maire.

Présents : AMILHAT GROLLIER Isabelle - BARBE Cécile - CREMEY Sylvie - ESCRICH-FONS Esther - GAYON Céline - HEDIN Philippe – DAVANT Dominique

Absent excusé : ROUQUET Gérard

Procuration : ROUQUET Gérard à HEDIN Philippe

Absente : FONS Alizée

Secrétaire de séance : CREMEY Sylvie

OBJET : Délibération 2025-06

AFFECTATION DE RESULTAT 2024

Continuant la séance sous la présidence de Madame le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte financier unique 2024 de la commune de Saint Germier.

Considérant que ledit compte est exact, Madame le Maire présente l'affectation de résultat du budget 2024 qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE L' EXERCICE 2024	-1 341,67 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	52 509,33 €
RESULTAT A EFFECTER	51 167,66 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	33 703,25 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	-39 344,87 €
RESULTAT A EFFECTER	-5 641,62 €
RESTE A REALISER	7 928,45 €
BESOIN DE FINANCEMENT 2025	0,00 €
RESULTAT DEFINITIF	51 167,56 €

Après délibération l'affectation de résultat est approuvée avec 8 voix Pour, 0 voix Contre, 0 abstention.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de la Haute Garonne et fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie.

Fait et délibéré à Saint Germier, le 3 mars 2025

Madame ESCRICH FONS Esther
Maire

Madame CREMEY Sylvie
Secrétaire de séance



Délibération N° 2025-06
 Nombre de conseillers : 11
 En exercice : 09
 Présents : 07
 Absent excusé : 01
 Absent : 01
 Votants : 08
 Procuration : 01
 Formalités effectuées le 4 mars 2025